

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 17 MARS 2022**

**N° CCAS\_2022DL010**

**Date de convocation** : 11 mars 2022

**Affichage du compte-rendu** : 24 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Muriel PETIT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

L'instruction budgétaire et comptable précise que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, et d'autre part les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

L'exécution du budget du CCAS, ainsi que le compte de gestion 2021, ont arrêté les résultats suivants :

L'exécution de la section de fonctionnement en 2021 dégage un excédent égal à **+ 360 267,96 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
<b>(A) RECETTES</b>	2 268 604,03 €	2 344 374,01 €
<b>(B) RÉSULTAT REPORTE</b>		170 050,43 €
<b>(C) DÉPENSES</b>	2 268 604,03 €	2 154 156,48 €
<b>(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)</b>	190 217,53€	
<b>(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)</b>	360 267,96 €	

La section d'investissement fait apparaître un excédent qui s'établit à **+ 29 236,49 €**.

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISÉ
<b>(A) RECETTES</b>	68 458,73 €	25 493,41 €
<b>(B) DÉPENSES</b>	68 458,73 €	28 615,65 €

(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE	
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)	29 236,49 €

**Intégration des reports (restes à réaliser) :**

Pour mémoire, les reports sont des « dépenses engagées non mandatées [...] et (des) recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ».

Il convient de prendre en compte les « restes à réaliser » de l'exercice 2021 « au titre de l'affectation du résultat », à savoir **8 442,19 €**.

Les reports ou « restes à réaliser » 2021 se décomposent de la façon suivante :

DÉPENSES	8 442,19 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	8 442,19 €

Le détail des reports ou « restes à réaliser » 2021 est annexé au présent rapport.

**Affectation du résultat consolidé :**

Une fiche de calcul du résultat et deux états extraits du compte de gestion (les états II-I et II-II relatifs aux résultats d'exécution et budgétaires) établis par le Trésor Public sont annexés au présent rapport.

Après la prise en compte des résultats consolidés et des « restes à réaliser », il en résulterait financièrement un solde disponible de **+ 381 062,26 €** qui pourrait permettre de financer une partie des dépenses de fonctionnement qui ont été prévues dans le budget primitif 2022.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	360 267,96 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	29 236,49 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	8 442,19 €
SOLDE DISPONIBLE	381 062,26 €

Le résultat excédentaire d'investissement constituera une recette d'investissement d'un montant de **+ 29 236,49 €** qui sera imputée au compte 001.

Le résultat de la section de fonctionnement de **+ 360 267,96 €**, sur lequel porte la décision d'affectation, pourrait être affecté intégralement au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2022.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **REPORTE** en recettes, le résultat d'investissement au compte 001 de la section d'investissement, soit le montant de 29 236,49 € ;
- **AFFECTE** en recettes, la somme de 360 267,96 € au financement de la section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2022.

**Fiche de calcul du résultat 2021**

Le présent tableau a été réalisé au regard des écritures concordantes entre l'ordonnateur et le comptable public. Il convient de souligner que le compte de gestion a pu être établi et communiqué par le Trésor Public.

**Investissement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	68 458,73 €	25 493,41 €
(B) DÉPENSES	68 458,73 €	28 615,65 €
(C) SOLDE D'EXÉCUTION REPORTE		32 358,73 €
(D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B+C)		29 236,49 €

**Fonctionnement :**

LIBELLE	PRÉVU	RÉALISE
(A) RECETTES	2 268 604,03 €	2 344 374,01 €
(B) RÉSULTAT REPORTE		170 050,43 €
(C) DÉPENSES	2 268 604,03 €	2 154 156,48 €
(D) RÉSULTAT DE L'ANNÉE (A-C)		190 217,53 €
(E) RÉSULTAT A REPORTER (A+B-C)		360 267,96 €

**Reports :**

DÉPENSES	8 442,19 €
RECETTES	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	8 442,19 €

**Affectation du résultat :**

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	360 267,96 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	29 236,49 €
BESOIN DE FINANCEMENT DES REPORTS	8 442,19 €
SOLDE DISPONIBLE	381 062,26 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Publié le



ID : 069-266910413-20220317-CCAS\_2022DL010-DE